

N° 10-5



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU JURA

RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS



Octobre 2011

I.S.S.N. 0753 - 4787

DIRECTION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES MOYENS DE L'ETAT	861
<i>Arrêté n° 1155 du 20 octobre 2011 autorisant la modification des statuts de la communauté de communes Petite Montagne</i>	<i>861</i>
<i>Arrêté n° 1170 du 24 octobre 2011 autorisant la dissolution du syndicat intercommunal à vocation scolaire de Morbier-Lézat-Tancua.....</i>	<i>861</i>
<i>Arrêté n° 1185 du 24 octobre 2011 portant transfert de biens sectionnaux.....</i>	<i>861</i>
DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES AFFAIRES JURIDIQUES	861
<i>Arrêté n° 1189 du 27 octobre 2011 portant délégation de signature à Monsieur Lazare Paupert, Directeur régional des affaires culturelles.....</i>	<i>861</i>
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES.....	862
<i>Arrêté n° 2011/1154 du 17 octobre 2011 portant application et distraction du régime forestier en forêt communale de RELANS</i>	<i>862</i>
<i>Arrêté n° 2011/1134 du 17 octobre 2011 autorisant des travaux de nettoyage d'une ancienne décharge dans la zone de protection des biotopes à grand tétras, sur la commune des ROUSSES.....</i>	<i>862</i>
<i>Arrêté préfectoral n° 2011-1156 du 18 octobre 2011 portant modification de la réserve de chasse et de faune sauvage de l'ACCA de Verges</i>	<i>862</i>
<i>Arrêté n° 2011/1153 du 16 octobre 2011 portant application du régime forestier en forêt communale d'AVIGNON LES ST CLAUDE</i>	<i>862</i>
<i>AMENAGEMENT FONCIER.....</i>	<i>863</i>
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS	863
<i>Arrêté préfectoral n° 39 2011 0127 - CSPP du 25 octobre 2011 portant attribution d'un mandat sanitaire provisoire.....</i>	<i>863</i>
DIRECCTE FRANCHE COMTE - UNITE TERRITORIALE DU JURA	863
<i>ARRETE DU 25 OCTOBRE 2011 DE RENOUVELLEMENT PORTANT AGREMENT SIMPLE D'UN ORGANISME DE SERVICES AUX PERSONNES - N° d'agrément : R/041211/F/039/S/022</i>	<i>863</i>
DRAC FRANCHE-COMTE - CONSERVATION DES ANTIQUITES ET OBJETS D'ART DU JURA	864
<i>Arrêté n° 1 du 31 mars 2011 portant inscription au titre des monuments historiques</i>	<i>864</i>
<i>Arrêté n° 2 du 31 mars 2011 portant inscription au titre des monuments historiques</i>	<i>866</i>
<i>Arrêté n° 3 du 21 juin 2011 portant inscription au titre des monuments historiques</i>	<i>866</i>
<i>Arrêté n° 4 du 22 juin 2011 modifiant l'arrêté n° 1694 du 19 novembre 2007, modifié par l'arrêté n° 1938 du 26 novembre 2009, portant composition de la commission départementale des objets mobiliers.....</i>	<i>866</i>

DIRECTION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES MOYENS DE L'ETAT

Arrêté n° 1155 du 20 octobre 2011 autorisant la modification des statuts de la communauté de communes Petite Montagne

Article 1er : les dispositions contenues dans l'article 4-5 des statuts de la communauté de communes Petite Montagne, relatives à ses compétences en matière d'environnement, sont complétées par l'alinéa suivant :

- « **Natura 2000 Petite Montagne : élaboration du document d'objectifs du site (DOCOB) actualisation et études, mise en œuvre, hors maîtrise d'ouvrage des contrats Natura 2000, qui resteront conclus par les Communes avec l'Etat** ».

Le Préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,
Jean-Marie WILHELM

Arrêté n°1170 du 24 octobre 2011 autorisant la dissolution du syndicat intercommunal à vocation scolaire de Morbier-Lézat-Tancua

Article 1er : Le syndicat intercommunal à vocation scolaire de Morbier-Lézat-Tancua est dissous.

Article 2 : l'actif et le passif du syndicat intercommunal à vocation scolaire de Morbier-Lézat-Tancua seront répartis à ses communes membres selon les modalités suivantes :

- Lézat : 5%
- Morbier : 95%

Article 3 : Les archives du syndicat intercommunal à vocation scolaire de Morbier-Lézat-Tancua seront transférées aux Archives départementales du Jura, conformément à l'application des dispositions contenues dans l'article 5 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979.

Le Préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,
Jean-Marie WILHELM

Arrêté n°1185 du 24 octobre 2011 portant transfert de biens sectionaux

Article 1^{er} : Est prononcé le transfert, à la commune de Valfin-sur-Valouse, de tous les biens, droits et obligations des sections de commune de Soussonne et Sésigna.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,
Jean-Marie WILHELM

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

Arrêté n° 1189 du 27 octobre 2011 portant délégation de signature à Monsieur Lazare Paupert, Directeur régional des affaires culturelles

Article 1er : Délégation de signature est également donnée à M. Lazare PAUPERT, directeur régional des affaires culturelles de Franche-Comté, dans le champ des attributions et compétences départementales de l'unité territoriale du Jura de la direction régionale, à l'effet de signer :

- les ordres de mission et les autorisations d'utilisation du véhicule personnel et des véhicules de service, dans le cadre des tâches relevant du service, pour les agents placés sous son autorité,
- les autorisations spéciales de travaux en secteur sauvegardé ne ressortissant ni au permis de construire, ni à d'autres autorisations d'occuper le sol (articles 313-2 et R 313-14 du code de l'urbanisme),
- les autorisations de travaux dans les sites classés, ne ressortissant ni au permis de construire ni à d'autres autorisations d'occuper le sol,
- les copies conformes des arrêtés préfectoraux.

Article 2 : Sont exceptées des délégations de l'article 1^{er} les correspondances au Président de la République, au Premier Ministre, aux Ministres, aux Parlementaires, au Président du conseil général et à la Présidente du conseil régional.

Article 3 : M. Lazare PAUPERT pourra subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité pour tous les actes visés à l'article 1^{er} par un arrêté pris au nom du préfet, dont il adressera copie, pour information, à la préfecture du Jura, à chaque changement de responsables concernés et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Jura.

Article 4 : Toutes dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées.

Le Préfet,
Francis VUIBERT

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Arrêté n° 2011/1154 du 17 octobre 2011 portant application et distraction du régime forestier en forêt communale de RELANS

L'original de ce document peut être consulté à la Direction Départementale des territoires.

Pour le Directeur départemental des Territoires,
la chef du SEREF,
Johanna DONVEZ

Arrêté n° 2011/1134 du 17 octobre 2011 autorisant des travaux de nettoyage d'une ancienne décharge dans la zone de protection des biotopes à grand tétras, sur la commune des ROUSSES

L'original de ce document peut être consulté à la direction départementale des territoires.

Le directeur départemental des territoires,
Gérard PERRIN

Arrêté préfectoral n° 2011-1156 du 18 octobre 2011 portant modification de la réserve de chasse et de faune sauvage de l'ACCA de Verges

L'original de ce document peut être consulté à la direction départementale des Territoires du Jura.

Pour le Directeur départemental des Territoires,
la chef du SEREF,
Johanna DONVEZ

Arrêté n° 2011/1153 du 16 octobre 2011 portant application du régime forestier en forêt communale d'AVIGNON LES ST CLAUDE

L'original de ce document peut être consulté à la direction départementale des territoires.

Pour le Directeur départemental des Territoires,
la chef du SEREF,
Johanna DONVEZ

AMENAGEMENT FONCIER

Par arrêté préfectoral n° 2011-1064 en date du 15 septembre 2011 est ordonné le dépôt du plan définitif de remembrement de la commune de SAINT LAURENT-en-GRANDVAUX.

Ce plan, arrêté par la Commission Départementale d'Aménagement Foncier, a été déposé en mairie de SAINT LAURENT-en-GRANDVAUX le 11 octobre 2011.

Cet arrêté peut être consulté à la direction départementale des Territoires.,Service de l'Eau, des risques, de l'environnement et de la forêt

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Arrêté préfectoral n°39 2011 0127 - CSPP du 25 octobre 2011 portant attribution d'un mandat sanitaire provisoire

Art.1^{er} – Le mandat sanitaire prévu à l'article L221-11 du code rural est attribué à **Madame Coralie AMAR**, assistante à la

Clinique des Plateaux (Mrs FOLLINET/FRASSON/ZINZIUS) à 39300 CHAMPAGOLE, vétérinaires sanitaires inscrits au tableau de l'Ordre des vétérinaires.

Art.2 – Le présent mandat sanitaire est attribué pour l'ensemble du département du Jura.

Art.3 – **Madame Coralie AMAR** s'engage :

- à respecter les prescriptions techniques relatives aux opérations de police sanitaire, de prophylaxie collective dirigées par l'Etat et de surveillance sanitaire qui lui sont confiées,
- à respecter les tarifs de rémunération afférent à ces interventions,
- à tenir à jour ses connaissances nécessaires à l'exercice de son mandat,
- à rendre compte à la directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'exécution de ces missions et des difficultés éventuellement rencontrées à cette occasion.

Art.4 – **Le présent mandat sanitaire est attribué pour une durée d'un an.**

Pour le Préfet et par délégation : la directrice départementale,
Par délégation : le chef de service santé/protection
animale et environnementale,
Olivier MAS

DIRECCTE FRANCHE COMTE - UNITE TERRITORIALE DU JURA

ARRETE DU 25 OCTOBRE 2011 DE RENOUVELLEMENT PORTANT AGREMENT SIMPLE D'UN ORGANISME DE SERVICES AUX PERSONNES - N° d'agrément : R/041211/F/039/S/022

Article 1er :

L'entreprise «SARL Rubin aux Services de la Maison», dont le siège est situé 335 Route de Besançon – 39000 LONS LE SAUNIER, est agréée - agrément simple - au titre des emplois de services aux personnes.

Article 2 :

Un renouvellement d'agrément simple est délivré à l'entreprise «SARL Rubin aux Services de la Maison» pour une durée de cinq ans, à dater du 4 décembre 2011. Le présent agrément est valable jusqu'au 3 décembre 2016 sur l'ensemble du territoire national. L'ouverture d'un nouvel établissement dépourvu d'autonomie juridique devra faire l'objet d'une déclaration préalable auprès du Préfet de département du lieu d'implantation du nouvel établissement. Cette déclaration sera également adressée au Préfet du Jura.

Article 3 :

La demande de renouvellement d'agrément devra être déposée au plus tard trois mois avant le terme de la période d'agrément.

L'association s'engage à fournir annuellement un bilan qualitatif et quantitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée.

L'agrément peut-être retiré selon les conditions définies par le décret N°2005-1698 du 29 décembre 2005.

Article 4 :

Les activités agréées en mode prestataire / mandataire sont les suivantes :

- entretien de la maison et travaux ménagers
- petits travaux de jardinage
- préparation des repas à domicile, y compris le temps passé aux commissions
- livraison de courses, à condition que cette prestation fasse partie d'un bouquet de services à la personne
- maintenance, entretien et vigilance temporaires, à domicile, de la résidence principale et secondaire

A l'exclusion des services portant sur la garde des enfants de moins de trois ans ou sur l'assistance aux personnes âgées (de plus de 60 ans), handicapées ou dépendantes.

Article 5 : L'arrêté cessera de produire ses effets à la date de disparition de l'organisme.

Article 6 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa notification :

- Gracieux, auprès du signataire du présent arrêté,
- Hiérarchique, auprès de Monsieur le Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie
- Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services
Mission des services à la personne
Immeuble BERVIL – 12 Rue Villiot
75572 Paris cedex 12
- Contentieux, auprès du tribunal administratif de Besançon.

P/Le Préfet
et par délégation
Le directeur de l'unité territoriale du jura,
François FOUCQUART

DRAC FRANCHE-COMTE - CONSERVATION DES ANTIQUITES ET OBJETS D'ART DU JURA

Arrêté n°1 du 31 mars 2011 portant inscription au titre des monuments historiques

Article 1^{er} : Sont inscrits au titre des monuments historiques les objets mobiliers suivants :

AUMONT (canton de Poligny) église,
-paire de confessionnaux bois XVIIIe siècle

BEAUFORT (canton de Beaufort) église,
-ostensoir en vermeil (argent doré) entre 1809 et 1836
-ciboire en argent doré, orfèvre Alexandre Thierry, entre 1823 et 1853
-reliquaire sur pied avec reliques de saint Sébastien saint Cyr et sainte Julitte, XVIIe ou XIXe siècles.

BRAINANS (canton de Poligny) église,
-stalles-boiseries, bois, XVIIIe siècle, deux séries, dans le chœur
-deux autels-oratoire dans la sacristie, bois, XVIIIe siècle
CHEVIGNY (canton de Montmirey-le-Château): église,
-retable latéral nord, toile : Remise du Rosaire, 1666, et éléments du retable : autel, montants sculptés, Gloire.
-retable latéral sud, toile : Saint Léonard et Saint Antoine de Padoue, XVIIIe siècle, éléments du retable : autel, montants sculptés, Gloire.
-confessionnal en bois d'après le dessin d'Amoudru (vers 1780)
CHAUSSIN (canton de Chaussin) 2GLISE ?
-chemin de Croix (ensemble de 14 tableaux), huiles sur toile, avec cadres, XIXe siècle

DAMPARIS (canton de Dole sud-ouest) église,
- statue : Saint Sébastien, XVIe siècle, pierre,
DOLE, basilique Notre-Dame, ancienne collégiale Notre-Dame,
- Un porte-Cierge en bois doré, XVIIe siècle,
- Deux anges en bois peint : artiste : Jean-Désiré Séraphin Besson, vers 1828,

DOLE église de la Bedugue,
- autel sculpté, bois polychrome, XVIIe siècle,

ETREPIGNEY (canton de Dampiere) église,
- sculpture : 2 bustes reliquaires en bois peint et doré, Saint Ferréol et Saint Ferjeux, début du XIXe siècle, -
crucifix en ivoire, XVIIIe siècle

FORT-DU-PLASNE (canton de Saint-Laurent-en-Grandvaux) église,
-les deux retables latéraux et leurs autels respectifs de La Vierge et de saint Joseph

GEVINGEY (canton de Lons-le-Saunier sud) église,
-statue de saint évêque, bois doré polychromé, XVIIIe siècle
-statues de saint Pierre et de saint Paul, bois, XIXe siècle

LONS-LE-SAUNIER,
église Saint-Pierre-et-Saint-Paul, ancienne église des Cordeliers,
-ancienne châsse en bois doré et polychrome de saint Désiré (début du XIXe siècle)
-châsse reliquaire de saint Désiré (Paris, vers 1838)
-une paire de petits reliquaires en bois (chapelle de Saint-Désiré)
-deux statuette reliquaires de la Vierge à l'Enfant (chapelle de Saint-Désiré)
-deux statues d'anges adorateurs (bois doré)
-cache reliquaire Enfant Jésus (gravure), bois doré papier pliés, XVIIIe siècle

MOIRON (canton de Lons-le-Saunier sud) église,
-un confessionnal en bois, XVIIIe siècle
-sculpture d'un Christ en Croix, bois, XVIIIe et XIXe siècles

MOLAY (canton de Chemin) église,
-deux confessionnaux en bois XVIIIe siècle

MUTIGNEY (canton de Montmirey-le-Château) chapelle de Chassey
-retable en bois sculpté avec toile : Saint-Michel terrassant le dragon, XVIIe

NEUBLANS (canton de Chemin) église,
-statue de saint Sébastien, bois peint, XVIIe siècle
-retable avec une toile peinte, orné notamment des statues de la Vierge, saint André, des putti, la toile :
Lapidation de saint Etienne.

ONOZ (canton d'Orgelet) église,
-groupe de Jésus au jardin des oliviers, bois peint , fin XVIIe siècle
-statue de la Vierge à l'Enfant, bois, par Joseph Rosset, 1746
-calice en argent, coupe partiellement dorée, troisième tiers du XVIIe siècle (sacristie de l'église)

PARCEY (canton de Dole sud) église,
-retable XVII e siècle, composé des lambris de l'autel, de la prédelle, du tabernacle et de la ----toile
représentant La Pentecôte, provenant des minimes de Dole
-deux anges adorateurs en bois, XVIIIe siècle

PESEUX (canton de Chemin) église,
- deux anges adorateurs en bois, XVIIIe siècle,

PAGNEY (canton de Gendrey) église,
- Tableau avec son cadre représentant Saint Léger, huile sur toile, artiste : J.-M. Combette, 1831
- Tableau avec son cadre représentant Saint Jean Baptiste au désert, huile sur toile, artiste : Xavier Bourges,
1853 ,

PUBLY (canton de Conliège), église,
-retable de la chapelle sud, bois polychrome et son autel fin XVIIe-début XVIIIe siècles
-statue de sainte Barbe, bois doré XIXe siècle

PUBLY (Canton de Conliège) chapelle de Binans,
-statue de saint Sébastien, XVIIIe siècle
-statue de la Vierge à l'Enfant, XVIe siècle
-statue d'un saint évêque, bois polychrome
-statuette reliquaire de La Vierge, bois doré, XVIIIe siècle

SAINT-AUBIN (canton de Chemin) église,
- statue en pierre polychrome de Saint-Aubin, XVIe siècle, H. : 110 cm
- maître-autel avec tabernacle en pierre et marbre, 1837, d'après les plans de l'architecte Besand
- deux anges adorateurs, en bois peint, d'après le dessin de Besand,
SAINT-CLAUDE, église de Valfin les Saint-Claude,
- Tableau Christ en Croix et son cadre, artiste : Jérôme Vandel, huile sur toile, 1836,
-Tableau avec son cadre Saint Sébastien soigné par sainte Irène, huile sur toile, artiste : Jérôme Vandel,
1836,

SAINT-JULIEN-SUR-SURAN église,
-panneau La remise du Rosaire, bois peint et son cadre

SALINS-LES-BAINS oratoire de Blégny,
-statue de Notre-Dame libératrice en bois polychrome, fin XVIIe -début XVIIIe siècles
-statue de saint Jean-Baptiste, bois polychrome, fin XVIIe-début XVIIIe siècles
-groupe sculpté de sainte Anne et l'éducation de La Vierge, bois polychrome, fin XVIIe-début XVIIIe siècles

VERNANTOIS (canton de Lons-le-Saunier Sud) église,
-sculpture en bois, Christ en Croix, XVIIe siècle, sans les montants de la Croix récents

VINCENT (canton de Chaumergy) église,
-deux confessionnaux (d'après Galezot), bois XVIIIe siècle
-autel latéral (sud), son retable (bois polychrome) et son gradin, en son centre une toile du XIXe siècle
-ciboire en argent, vers 1745,
-un ensemble calice et patène en argent (1ere moitié du XIXe siècle)

Les objets mentionnés ci-dessus sont conservés dans l'église ou la chapelle de la commune indiquée dans le département du Jura. Ils constituent des biens publics de la commune propriétaire de ces objets mobiliers, affectés perpétuellement au culte.

La Préfète,
Pour la préfète et par délégation,
Le Secrétaire général,
Jean-Marie WILHELM

Arrêté n°2 du 31 mars 2011 portant inscription au titre des monuments historiques

Article 1^{er} : est inscrit au titre des monuments historiques l'objet mobilier suivant : le tableau avec son cadre intitulé « *La Remise du Rosaire* », artiste :daté de 1836 Jérôme Vandel, 260 x 175 cm conservé dans la salle municipale de La Grenette, commune de Saint-Claude et provenant de la cathédrale des Saints Pierre et Paul de Saint-Claude.

L'objet mentionné ci-dessus constitue un bien public de l'Etat, propriétaire de cet objet mobilier, affecté perpétuellement au culte et déposé dans une salle appartenant à la commune de Saint-Claude dans le département du Jura.

La Préfète,
Pour la préfète et par délégation,
Le Secrétaire général,
Jean-Marie WILHELM

Arrêté n°3 du 21 juin 2011 portant inscription au titre des monuments historiques

Article 1^{er} : Sont inscrits au titre des monuments historiques les objets mobiliers suivants : le maître autel et son retable, composé notamment de gradins, d'une gloire et d'une toile de la Sainte-Famille, ainsi que les boiseries qui complètent l'ensemble mobilier, du XVIIIe siècle, dans la chapelle du château de Sermange.

Les objets mentionnés ci-dessus sont conservés dans le bâtiment de la chapelle du château de Sermange, département du Jura, propriété de Monsieur et Madame Uwe Eppinger.

Le Préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le Secrétaire général,
Jean-Marie WILHELM

Arrêté n° 4 du 22 juin 2011 modifiant l'arrêté n° 1694 du 19 novembre 2007, modifié par l'arrêté n° 1938 du 26 novembre 2009, portant composition de la commission départementale des objets mobiliers

Article 1^{er} : la composition de la commission départementale des objets mobiliers du Jura est fixée ainsi qu'il suit:

□ **Membres de droit :**

- M. le Préfet ou son représentant, Président,
- M. le Directeur régional des affaires culturelles (ou son représentant),

- M. le Conservateur régional des monuments historiques (ou son représentant),
- M. le Conservateur des monuments historiques chargé de de l'inspection des objets mobiliers de la région,
- M. le Conservateur des antiquités et objets d'art du Jura,
- Mme la Conservatrice déléguée des antiquités et objets d'art du Jura,
- M. l'Architecte des bâtiments de France (ou son représentant),
- Mme la Conservatrice régionale du service
- de l'Inventaire (ou son représentant)
- Mme la Directrice des services d'archives du département (ou son représentant),
- M. le Directeur départemental de la sécurité publique (ou son représentant),
- M. le Commandant du groupement de gendarmerie (ou son représentant),

□ **Membres désignés par le Préfet :**

conservateur de musées et de bibliothèques:

- Mme Anne DARY, Conservatrice départementale en charge des musées des beaux-arts du Jura, titulaire,
- Mme Marie-Jeanne LAMBERT, Conservatrice départementale en charge de l'archéologie, suppléante,
- M. Bernard JANSE, Bibliothécaire bibliothèque de Lons-le-Saunier, titulaire,
- Mme Agnès MORTEAU, Directrice bibliothèque de Saint-Claude, suppléante,

□ **Maires :**

- M. Gilbert BOUILLER, Maire de Varessia, titulaire,
- M. Michel BADOT, Maire de La Tour-du-Meix, suppléant,
- M. Pascal CARDINAL, Maire de Baume-les-Messieurs titulaire,
- M. Claude JOURDANT, Maire de Salins-les-Bains, suppléant,
- Mme Chantal LABROSSE, Maire d'Orgelet, titulaire,
- M. Pascal RAMBOZ, Maire de Nozeroy, suppléant,

□ **Membres désignés par le Conseil Général du Jura :**

- Mme Danielle BRULEBOIS, Conseillère générale du canton de Chaumergy, titulaire,
- Mme Chantal TORCK, Conseillère générale du canton de Chaussin, suppléante,
- M. Michel GINIES, Conseiller général du canton de Dole Sud-Ouest, titulaire,
- M. Esio PERATI, Conseiller général du canton de Saint-Laurent-en-Grandvaux, suppléant,

□ **Personnalités désignées par le Préfet :**

- Mme. Bénédicte GAULARD, Historienne de l'art Université de Bourgogne,
- M. Jean-Luc MORDEFROID, Directeur du musée archéologique de Lons-le-Saunier,
- M. Jean-Michel BONJEAN, Président de la Société d'Emulation du Jura,
- M. Michel ROGER, Professeur honoraire de lettres et de musique,
- M. Alain BOUVIER, Secrétaire de la commission d'art sacré au diocèse de Saint-Claude,

□ **Représentants d'associations ou de fondations ayant pour objet de favoriser la connaissance, la protection ou la conservation du Ppatrimoine:**

- M. Bernard BRENIAUX, Président de l'association des Amis de la collégiale Notre-Dame de Dole, titulaire,
- M. l'Abbé Jacques FOUCHARD, Vice- Président de l'association des Amis de la collégiale Notre-Dame de Dole, suppléant,
- M. Gaston BORDET, Président de l'association de Sauvegarde du patrimoine polinois, titulaire,
- Mme Jeannine MASSON, représentant l' association de Sauvegarde du patrimoine polinois, suppléante.

Article 2 : Le mandat des membres de la commission départementale des objets mobiliers s'achèvera au terme fixé par l'arrêté n°1694 du 19 novembre 2007 soit le 19 novembre 2011

Le Préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le Secrétaire général,
Jean-Marie WILHELM

**TOUS CES ARRETES PEUVENT ETRE CONSULTES
DANS LEUR INTEGRALITE
A LA PREFECTURE DU JURA
OU AU SIEGE DU SERVICE EMETTEUR**

Achevé d'imprimer le 28 octobre 2011

Dépôt légal 4^{ème} trimestre 2011

Imprimerie de la Préfecture du Jura